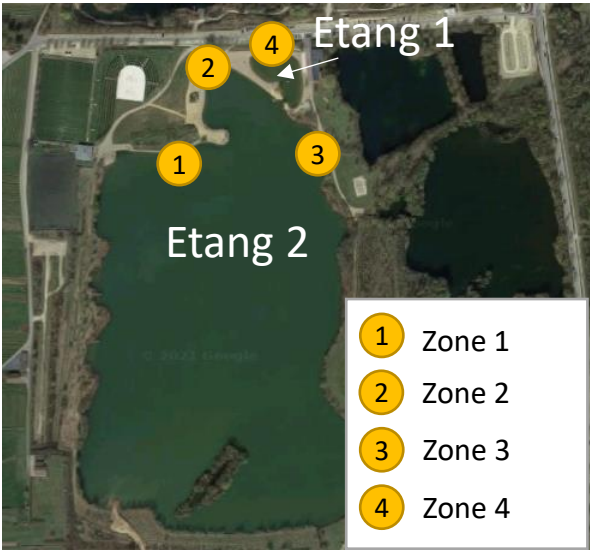


# Surveillance des cyanobactéries dans les eaux de baignade

## Observations terrain du 28 août 2025

### Étangs de Remerschen



• Prolifération cyanobactéries?

Non 1 à 4

• Si prolifération, catégorie\*

Cat. 1      Cat. 2      Cat. 3



• Espèces toxinogènes



• [Microcystine] > seuil\*

Non testé

• plus d'information sur <https://eau.gouvernement.lu/fr/domaines-activite/eauxbaignade/cyanobacteries.html>

1



2



3



4



## Cyanobactéries - état des plages au 28 août 2025

| Lieu       | Plage   | Baignade                                                                          | Usages récréatifs                                                                  | Dernier suivi |
|------------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Remerschen | Etang 1 |  |  | 21 août       |
|            | Etang 2 |  |  | 21 août       |



Autorisation



Interdiction



Recommandations



Il est recommandé d'éviter le contact avec l'eau aux endroits où se trouvent les proliférations de cyanobactéries et il faut éviter d'avaler cette eau. Cette recommandation vaut tant pour les Hommes que pour les animaux.

Il est également recommandé de ne pas pratiquer la pêche (depuis le bord de la berge ou en immersion) dans des zones atteintes par les efflorescences de cyanobactéries et:

- de réduire à un strict minimum tout contact avec les poissons,
- de remettre les poissons dans l'eau (*no kill fishing*),
- d'arrêter la pêche immédiatement en cas d'apparition d'une efflorescence de cyanobactéries.

Plus d'informations

<https://eau.gouvernement.lu/fr/domaines-activite/eauxbaignade/cyanobacteries.html>  
<https://cyanowatch.lu>